

France Universités : les chantiers ouverts après la loi immigration et sur l'avenir de la recherche

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Actualité n°313724 - Publié le 31/01/2024 à 17:08

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 09/02/2024 à 09:22



© D.R.



00:00 **(1)**



« Le mal est fait, et il faudra reconstruire l'image de la France. Nous avons des retours de partenaires qui sont dans l'incompréhension, ce qui nous inquiète. Cette loi affaiblit nos universités alors que nous devons accueillir plus d'étudiants internationaux. Si l'on veut doubler le nombre d'ingénieurs, on ne pourra pas le faire sans eux », déclare Guillaume Gellé, président de France Universités, le 31/01/2024, lors d'un point presse avec ses deux vice-présidents, Virigine Dupont et **Dean Lewis**.

Il répond à une question de News Tank sur l'impact de la loi immigration, malgré la censure par le Conseil constitutionnel des articles concernant les étudiants étrangers et notamment la création d'une caution retour.

« Nous sommes satisfaits de cette décision, mais elle porte sur la forme et pas le fond. Nous serons donc vigilants si d'autres projets ou propositions de loi venaient à remettre ces mesures sur la table. Et il nous semble important d'engager un travail avec les parlementaires pour les sensibiliser, car beaucoup n'ont pas vu les véritables enjeux. »

Interrogé sur les suites des annonces du président de la République sur l'avenir de la recherche, le 07/12/2023, il indique : « Nous discutons avec les <u>ONR (Organismes nationaux de recherche)</u>, notamment au sein du G7. Sur les agences de programmes, les cinq ONR concernés ont lancé la préfiguration. Il est prévu un conseil des partenaires où les universités sont représentées, et nous sommes attentifs à cette construction. »

Sur le volet de la simplification, Dean Lewis, <u>VP (Vice-président(e))</u> de France Universités, indique que la première phase prend fin avec la remontée par les 17 sites expérimentaux de leurs propositions à la <u>DGRI (Direction générale</u> de la recherche et de l'innovation) au 31/01, tandis que France Universités prépare une synthèse. Enfin, sur l'acte 2 de l'autonomie, il liste cinq « leviers ».

Un autre article de News Tank traitera des sujets de formation et vie étudiante.

« Sensibiliser à l'importance des étudiants internationaux pour la France »

« Nous sommes face à des politiques totalement contradictoires : d'un côté on a Bienvenue en France qui vise l'accueil de 500 000 étudiants internationaux d'ici 2027, et de l'autre certains considèrent les études comme une voie déguisée de migration », déclare Guillaume Gellé.

Il souhaite que France Universités travaille à organiser « une forme de séminaire de travail avec des parlementaires pour aborder cela, peutêtre avec les autres conférences et des organisations étudiantes ».

« Il faut sensibiliser à l'importance des étudiants internationaux dans notre système, en lien avec Campus France. Leur événement en 2023 Alumni day l'a montré : les étudiants internationaux passés par nos universités sont les meilleurs ambassadeurs de la France. »

Guillaume Gellé évoque également une autre piste pour « reconstruire » : le soutien aux coopérations internationales et aux projets structurants, « comme les nombreux campus franco-X (sénégalais, ivoirien, vietnamien, etc.) qui permettent d'avoir de bonnes relations ».

Il cite aussi un projet avec le Bénin auquel participent notamment l'<u>Urca (Université de Reims-Champagne-Ardenne)</u> qu'il préside, et Sorbonne Université. « C'est un projet ambitieux qui pourrait conduire à un campus de référence pour la sous-région. Ces relations sont fondamentales, et peuvent constituer un signal fort, notamment quand les relations diplomatiques entre la France et un autre pays peuvent être tendues. »

Virginie Dupont ajoute : « Plus on arrivera à conclure des relations partenariales fortes, plus ce sera facile pour la mobilité des étudiants et chercheurs. »

Vigilance sur le doctorat

« Un point d'inquiétude pour nous est le doctorat. Nous diplômons 13 000 docteurs, dont 40 % sont des étudiants étrangers, et cela pourrait être insuffisant pour renouveler les forces vives de la recherche, avec la vague de départs à la retraite à venir chez les <u>E-C (enseignant(s)-chercheur(s))</u>, les chercheurs et ingénieurs de recherche », indique Guillaume Gellé.

« Il faut travailler sur l'attractivité du doctorat, et aussi sur le doctorat dans le privé, sans quoi on ne développera pas le financement de la recherche par le privé alors qu'on en a besoin. On doit se mobiliser largement. »

Simplification et acte 2 de l'autonomie

Sur la simplification en matière de gestion de la recherche, Dean Lewis rappelle que la démarche a été lancée à l'été 2023, autour de 17 sites sur des périmètres différents.

« Des comités de pilotage, mis en place à l'automne, ont identifié les principaux sujets sur lesquels travailler et devaient faire remonter à la <u>DG (Directeur(rice) général(e))RI (Direction générale de la recherche et de l'innovation</u>) leurs propositions fin janvier. À France Universités, nous suivons les remontées, avec aussi l'idée de faire une synthèse. »

Il ajoute : « Certains sujets sont plus complexes qu'il n'y paraît. Par exemple, sur la délégation globale de gestion, certains sites l'ont mise en place avec succès, mais on se rend compte qu'il y a toujours 3 ou 4 % de cas complexes à régler, ce qui rend une généralisation difficile. »

Après cette remontée des synthèses à la DGRI s'ouvrira une phase deux, « en lien avec le ministère, que nous suivons moi-même et Yassine Lakhnech », président de la commission recherche de France Universités.

Cinq leviers pour une plus grande autonomie

Pour ce qui est de l'acte 2 de l'autonomie, pour lequel le président de la République a donné rendez-vous aux universités dans 18 mois, Dean Lewis indique qu'il « englobe des choses déjà lancées, comme le chantier de simplification, mais il y a aussi un volet agilité sur lequel il faut avancer ».

Selon Guillaume Gellé, « les directeurs d'unité de recherche sont en demande de simplification, mais aussi de souplesse et d'agilité. Pour nous, c'est cela l'autonomie 2.0 : c'est avoir suffisamment d'agilité pour déployer les politiques publiques à porter ».

Dean Lewis liste cinq leviers « sur lesquels on doit travailler pour exprimer ce qui pourrait apparaître comme un acte 2 de l'autonomie :

- En matière de gestion : si nous avions de l'agilité pour mobiliser nos fonds de roulement et trésoreries, on pourrait régler en partie nos problèmes de financement.
- En matière RH (Ressources humaines), nous avons beaucoup de progrès à faire.
- Il y a aussi les relations avec les ONR, dans les suites du rapport Gillet et qui sont en cours de déploiement.
- Il y a la relation avec la tutelle, "l'État stratège", par exemple avec le <u>Comp (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance</u>): est-ce qu'on l'étend avec un contrat de cinq ans a posteriori et pas du microcontrôle annuel ?
- Il y a un dernier levier sur le modèle économique des universités, avec le sujet du financement récurrent contre le financement par appels à projets. »

Guillaume Gellé met ce sujet en rapport avec la capacité des universités à être cheffes de file. « Les universités ont montré depuis plusieurs dizaines d'années qu'elles étaient des opérateurs de recherche, et dans le cadre de l'autonomie 2.0, qu'elles peuvent jouer ce rôle de cheffes de file sur leurs territoires. Avec les ONR sur les stratégies de recherche, mais aussi sur les sujets de santé, avec les DG de <u>CHU (Centre hospitalier universitaire)</u>. »

Il évoque également le sujet de la vie étudiante, indiquant que le rapport de l'Igésr [paru à l'été 2023] « propose des pistes intéressantes et nous attendons les éléments de mise en œuvre. »

Groupe rassemblant six I-site : « Il est positif que des membres partageant des points communs réfléchissent ensemble »

Interrogé sur la constitution d'un nouveau groupe, baptisé l'Initiative, réunissant six présidents et présidentes d'universités labellisées l-site, comme l'indiquait News Tank le 29/01, Guillaume Gellé indique : « Il ne faut pas tout voir en concurrence. France Universités qui compte 116 opérateurs publics, est et reste la conférence inscrite dans le code de l'éducation comme interlocutrice de la tutelle, qui remonte les réflexions produites par ses membres. Nous jugeons positif que des membres qui partagent des points communs réfléchissent à des sujets ensemble. C'est cette vision que nous avons avec <u>Udice (Association réunissant les universités labellisées Idex)</u> - qui partage nos murs - et l'<u>Auref (Alliance des universités de recherche et de formation)</u>. »

Il ajoute : « Nous restons attentifs à la façon dont cela va s'organiser, car il ne faut pas que cela se place en concurrence, ce qui ne semble pas être leur volonté. Nous voyons cela comme une richesse plutôt. »



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie: Associations, réseaux

Général

Date de création

1971

Statut

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Missions et objectifs

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.
- Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Bureau élu en décembre 2022 composé de :

Président : Guillaume Gellé

Vice-présidents :

- Dean Lewis
- Virginie Dupont

 Une équipe permanente : 27 personnes. Des conseillers et consultants : 7 personnes.
Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »